

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 60 (1950-1951)
Heft: 10

Artikel: Cours de cadres féminins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-558696>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



COURS DE CADRES FÉMININS

Le colonel Kessi Méd.-chef de la Croix-Rouge dicte son courrier à une SCF.

Deux cours de cadres pour des femmes appartenant aux secours sanitaires volontaires de la Croix-Rouge ont eu lieu cette année au Chanet, un ancien établissement médical sis au-dessus de Neuchâtel.

L'institution est encore peu connue du public. Nous pensons intéressant de donner dans notre revue un résumé succinct de l'excellent interview du colonel Kessi, médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, paru dans l'édition de langue allemande du 18 août 1951 et concernant ces cours de cadres.

Les détachements de la Croix-Rouge, formés exclusivement de personnel féminin, voient leurs effectifs continuellement modifiés ensuite de nombreuses diminutions (mariage, maternité, licenciement pour limite d'âge, etc.). Il s'agissait donc de former de nombreux cadres en tenant compte des exigences de la nouvelle organisation des troupes. L'infirmière supérieure, chef de détachement, doit, à côté des connaissances techniques qu'elle apporte de sa vie professionnelle, être à même de remplir certaines tâches administratives.

L'armée a besoin, tant pour les E. S. M. que pour le service territorial, d'un grand nombre de détachements de la Croix-Rouge. Chacun d'eux est dirigé par une infirmière supérieure fonctionnant comme chef de détachement, responsable non seulement du travail proprement infirmier qui lui incombe, mais de toute l'administration de son détachement, donc de la tenue du contrôle de corps et de l'exécution des tâches de l'office de mise sur pied.

Il est moins aisé de décrire les tâches de l'intendante. Dans l'état-major du groupe mobile d'un E. S. M. nous trouvons trois intendantes: une infirmière pour tout le personnel infirmier, une éclaireuse pour toutes les éclaireuses, et une samaritaine pour toutes les samaritaines de l'E. S. M. Elle répond du travail de son personnel spécialisé et représente son intérêt auprès du commandant. Elle remplit pour ainsi dire le rôle de chef du personnel.

Ce sont de lourdes responsabilités qui incombent à ces chefs de détachements. Elles le sont d'autant plus lorsque l'on songe que chaque

groupe d'hôpital d'un E. S. M. de l'avant peut avoir à traiter de 600 à 800 blessés ou malades et que ceux des E. S. M. de l'arrière sont prévus pour soigner de 800 à 1000 hommes, chiffres qui peuvent aussi être prévus pour le service territorial.

Le chef de détachement répond de l'emploi de son détachement, de l'ensemble des soins à donner aux malades et aux blessés, de l'exécution des prescriptions médicales, de la préparation pour les opérations et du traitement post-opératoire. Cette fonction ne demande pas seulement une formation et des connaissances professionnelles de premier ordre, mais encore une forte personnalité et un sens de l'organisation pouvant faire face aux situations les plus difficiles.

C'est uniquement parmi les Suisses inscrites dans les services sanitaires volontaires de la Croix-Rouge que sont recrutés les futurs cadres des détachements. Les directrices des écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse, la direction des associations d'infirmières, l'Alliance des éclaireuses suisses et le bureau militaire de la Croix-Rouge suisse proposent des candidates susceptibles de suivre les cours de cadres au médecin-chef de la Croix-Rouge. Celui-ci, après avoir pris avis des commandants des formations où sont incorporées celles-ci, tranche en dernier ressort. La qualification technique et la formation professionnelle sont déterminantes dans le choix. Les chefs de détachement sont choisis parmi les infirmières supérieures âgées de 30 à 45 ans, les intendantes infirmières et samaritaines parmi des infirmières et des samaritaines des mêmes classes d'âge, celles pour les éclaireuses parmi des éclaireuses de 20 à 30 ans.

Le programme d'instruction embrasse toutes les questions du service sanitaire, notamment l'organisation des formations du Service de santé de l'armée, du service de santé auprès des corps de troupes, particulièrement le transport des blessés et des malades, ainsi que leur évacuation et traitement dans les hôpitaux de campagne, d'hôpitaux chirurgicaux de campagne et groupes d'hôpitaux des E. S. M. L'infirmière

supérieure, chef de détachement, doit être particulièrement orientée sur les problèmes de la chirurgie de campagne, surtout en ce qui concerne les soins à donner aux opérés et aux malades, ainsi que sur les armes «ABC» (atomiques, bactériologiques et chimiques) et sur la transfusion du sang. Les élèves apprendront aussi que le personnel du Service de santé de l'armée, dont elles font partie, jouit de la protection et des droits garantis par les Conventions de Genève.

L'intendante sera également orientée sur les questions touchant l'hygiène de la troupe, le service intérieur, sur l'assurance militaire fédérale et les œuvres sociales de l'armée.

ment de mère ou de sœur aînée compréhensive et bonne. Ce ne sont donc pas des femmes «militarisées» qui doivent former les cours de cadres.

Et ce n'est certes pas à quoi ils visent. Ils ne connaissent pas le «drill», les marques extérieures sont réduites au minimum. La discipline ne s'y mesurera pas à des attitudes figées et raides ni à des commandements secs, mais au sentiment total que chacune aura de son devoir et de la nécessité d'obéir strictement aux ordres.

Ajoutons qu'une femme médecin des services complémentaires est attachée à chaque détachement de la Croix-Rouge, sa mission est de soigner les membres de ce détachement et les



Présentez vos paquetages!
Les membres des détachements sanitaires féminins doivent aussi apprendre à emballer correctement leurs sacs.

Le plan d'instruction comprend encore les questions relatives à la tenue des contrôles militaires, les rapports et les préparatifs pour la mise sur pied en cas de mobilisation, ainsi que l'étude du règlement de service et du règlement d'administration.

Les tâches que le personnel des secours sanitaires volontaires est appelé à assumer ne peuvent l'être que par du personnel féminin. Les femmes et jeunes filles des détachements de la Croix-Rouge doivent se préparer dans ces cours à remplir ces tâches, de manière que, le moment venu, elles sachent et puissent apporter au chevet du malade ou du blessé la douceur, l'aide et le réconfort dont il a besoin. Elles doivent être pour lui non une «soldate» revêche et dure, mais mettre à leur ouvrage un senti-

autres femmes qui peuvent être rattachées à un groupe d'hôpital.

On a formé, au cours de cette année, 38 chefs de détachement pour les différents E. S. M. et 34 pour le service territorial, ainsi que 32 intendantes, soit 13 infirmières, 10 éclaireuses et 9 samaritaines.

Les cours étaient suivis par des participants de langue allemande ou française. Un cours analogue aura lieu l'an prochain, suivi de deux cours de cadres pour des infirmières supérieures de langue française et un cours pour celles de langue allemande. Un cours pour femmes-médecins des services complémentaires est également prévu pour l'an prochain. Nous espérons donc, l'an prochain, publier un reportage sur ces cours.